



Amiens, le 26 janvier 2016

## Communiqué de presse

### **Bilan de la sécurité routière en 2016 dans la Somme**



#### **I. BILAN DE L'ACCIDENTALITÉ**

##### **1) Bilan général**

Les indicateurs de l'accidentalité en 2016 montrent une tendance défavorable, avec notamment une augmentation sensible du nombre de personnes tuées sur les routes. En effet, si le nombre d'accidents marque une légère augmentation de 4,5 %, ces derniers ont été plus violents. En effet, on enregistre une augmentation de 11 % des blessés mais surtout une hausse de 29 % du nombre de tués soit 44 morts sur nos routes.

Il est à noter également une augmentation de 19,7 % du nombre de blessés hospitalisés.

	2015	2016	Évolution
Accidents	424	443	4,50%
Tués	34	44	29,40%
Blessés	537	598	11,40%
Blessés hospitalisés	238	285	19,70%

48 % des blessés nécessitent une hospitalisation de plus de 24h, alors qu'ils représentaient 44 % en 2015 et 34 % en 2014.

Alors que les conditions climatiques n'ont pas été particulièrement défavorables en 2016, un tiers des tués a eu lieu au dernier trimestre. Le mois d'octobre a été le plus meurtrier.

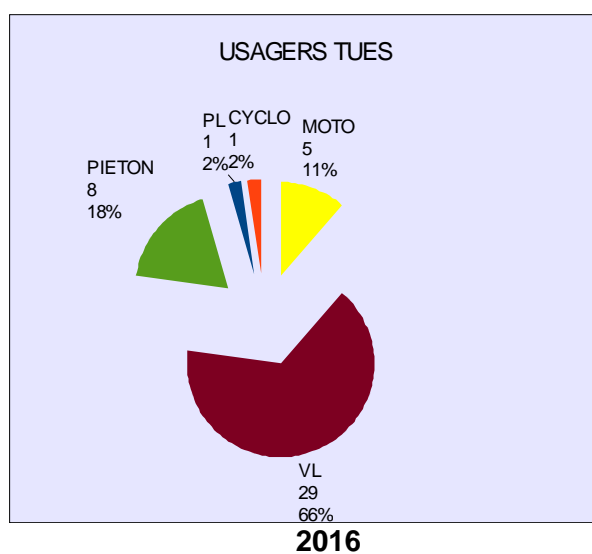
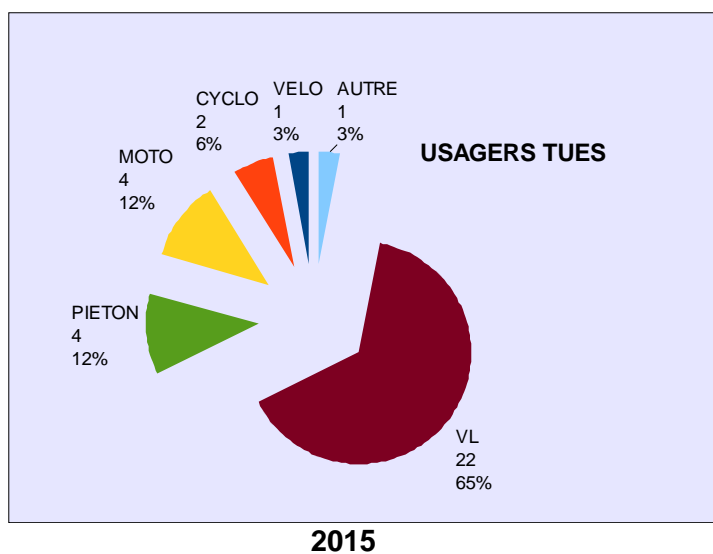
## 2) Profils des victimes

### a. Par catégorie d'usagers

#### Les victimes tuées

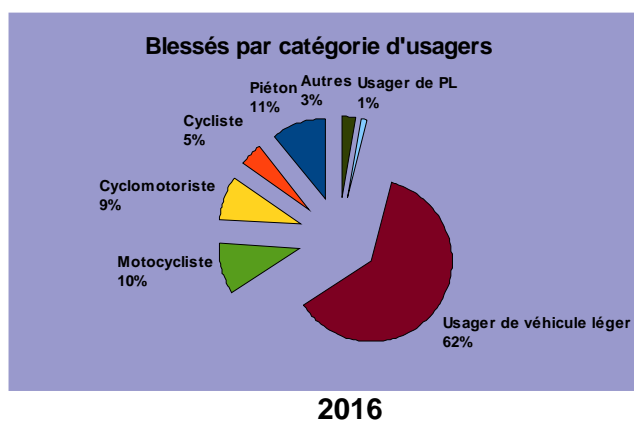
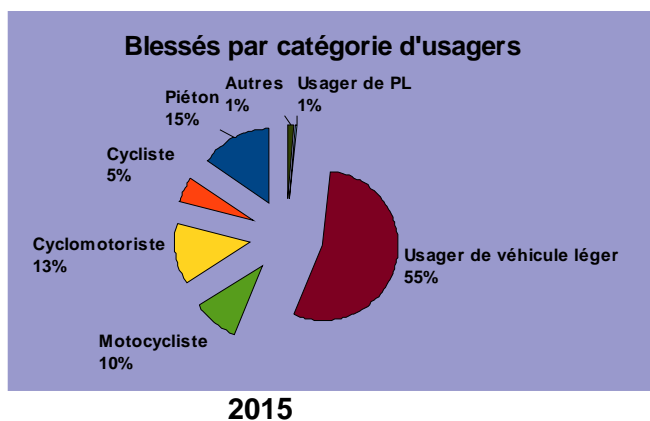
La part des usagers de véhicule léger parmi les victimes tuées reste stable par rapport à 2015 (66%). On remarque une forte augmentation des victimes piétons. Les 8 piétons tués représentent 18 % des victimes, alors qu'en 2015 les 4 piétons tués représentaient 12 % des victimes.

On peut constater une baisse de 5 points des victimes en deux roues motorisés.



#### Les victimes blessées

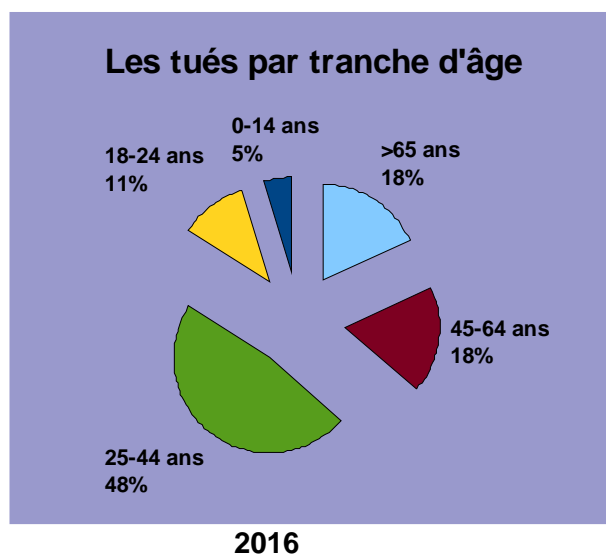
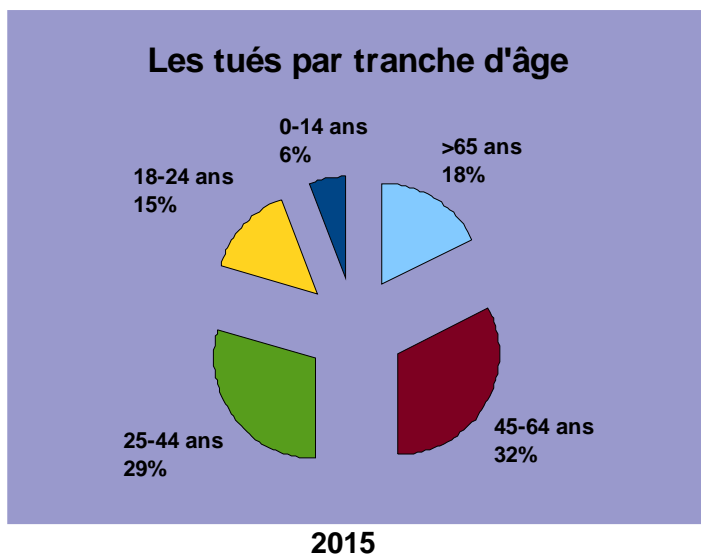
On constate une légère augmentation de la part des usagers de véhicule léger parmi les blessés (62% des blessés contre 55% en 2015). En revanche, la part des usagers de deux roues motorisé parmi les victimes blessées diminue, passant de 23 à 19%.



## b. Par tranche d'âge

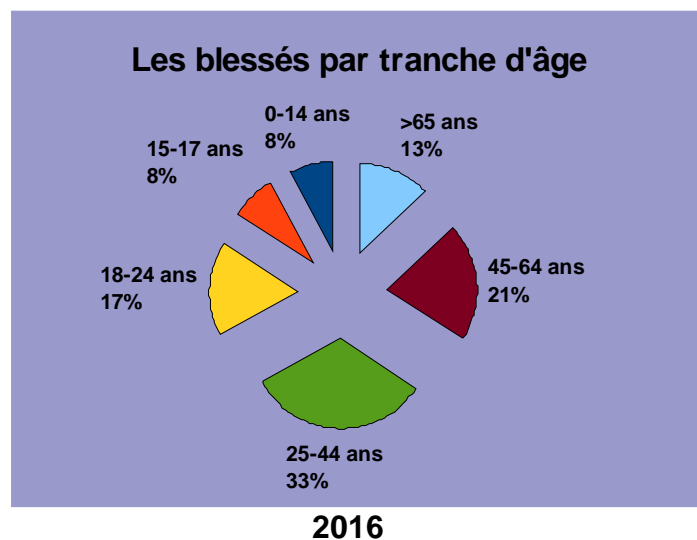
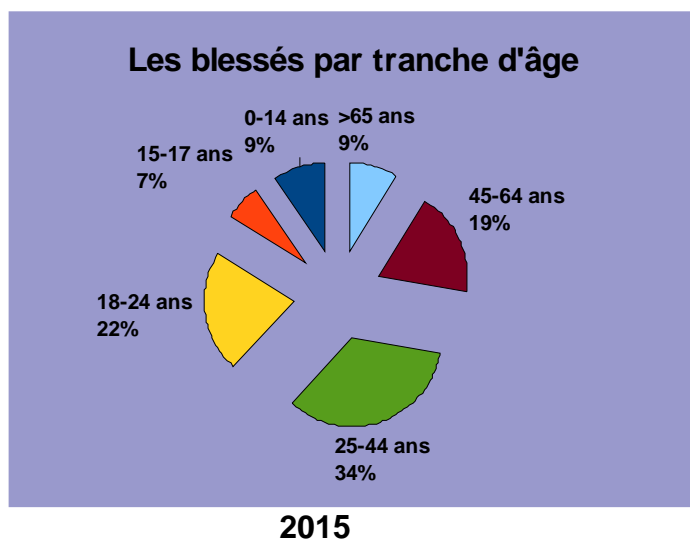
### Les victimes tuées

La part des 45-64 ans parmi les victimes tuées diminue, passant de 32% à 18%, tandis que celle des 25-44 ans augmente nettement, passant de 29% à 48 %.



### Les victimes blessées

La part des jeunes usagers (18-24 ans) parmi les victimes blessées diminue, passant de 22 % à 17%. Les autres catégories restent stables, à l'exception d'une légère augmentation des victimes de plus de 65 ans.



## 3) Conflits d'usagers

L'année 2016, a été marquée par de nombreux changements sur la route. Il s'agit notamment de la réforme du permis de conduire, de modifications de certaines règles de circulation, de nouvelles règles de sécurité qui ont pour objectif d'améliorer la cohabitation entre les usagers de la route et réduire le nombre de morts sur la route.

Dans 1 accident mortel sur 4, un seul véhicule est impliqué dans l'accident. Dans 70% des accidents mortels, le responsable est un conducteur de véhicule léger (qu'il soit seul en cause ou non)

Le responsable de l'accident est tué dans la moitié des situations.

#### **4) Causes présumées d'accidents**

##### **a. Causes présumées des accidents corporels**

Comme en 2015, la première cause d'accident est le refus de priorité (20%), suivie du défaut de maîtrise du véhicule (19%). La vitesse est responsable de 17% des accidents, soit une hausse de 5 points.

Causes présumées des accidents corporels	2015	2016
Priorité	21 %	20 %
Défaut de maîtrise, vitesse inadaptée	20 %	19 %
Vitesse excessive	12 %	17 %
Alcool	11 %	8 %

##### **b. Causes présumées des accidents mortels**

La typologie des accidents mortels de 2016 présente une particularité par rapport aux années précédentes. On note en effet une grande disparité dans les causes des accidents mortels.

Causes présumées des accidents corporels	2015	2016
Priorité	21 %	20 %
Défaut de maîtrise, vitesse inadaptée	20 %	19 %
Vitesse excessive	12 %	17 %
Alcool	11 %	8 %

#### **5) Répartition de l'accidentalité par zone**

68 % des accidents mortels ont eu lieu sur des routes départementales, situées en zones rurales.

La ville d'Amiens concentre quant à elle 26% des accidents (contre 38% en 2015, 44 % en 2014) et 23% des blessés (contre 36 % en 2015).

En revanche, Amiens enregistre 4 tués contre 2 tués en 2015.

##### **Les accidents de cyclomoteurs sur Amiens :**

L'année 2015 avait été marquée par une baisse d'un tiers d'accidents impliquant un cyclomoteur sur Amiens. En 2016, cette tendance baissière se confirme avec 14 accidents contre 37 soit une diminution de 62 %. Les accidents cyclomoteurs amiénois représentent 26 % des accidents cyclomoteurs samariens.

## II. ÉTAT DE L'ACTIVITÉ DE CONTRÔLE

### 1) Activité de contrôle des forces de l'ordre

Activité des forces de l'ordre	2015	2016	Évolution
Infractions alcoolémie	2542	2670	+ 5 %
Infractions stupéfiants	410	442	+ 7,8 %
Excès de vitesse hors radars automatiques	14689	14982	+ 2 %
Infractions Feu rouge hors radars automatiques	669	680	+ 1,6 %
Franchissements ligne continue	728	794	+ 9,1 %
Non arrêt Stop	1263	1366	+ 8,2 %
Non-port de la ceinture	1709	1742	+ 1,9 %
Non-port du casque	764	347	- 54,6 %
Usage d'un téléphone au volant	4552	4431	- 2,7 %
Conduite sans permis (défaut/annulation/suspension)	910	895	- 1,6 %

L'alcool et les stupéfiants au volant sont la cause de **nombreux décès chaque année sur la route**. De nouvelles mesures ont été mises en oeuvre en 2016, pour limiter ces pratiques plus que dangereuses sur la route. La loi autorise désormais les policiers et gendarmes à utiliser le prélèvement salivaire de contrôle au bord des routes.

### 2) Les radars automatiques

Infractions CSA	2015	2016	Évolution
ET Fixes (dont discriminants)	91553	102519	+ 11,9 %
ET Feux rouges	11 752	12002	+ 2,1%
ET embarqués	13 803	11983	- 13,2 %
ET mobile nouvelle génération	12228	12876	+5,3 %

Les variations des infractions des différents types de radar s'expliquent par le remplacement progressif des radars embarqués par des radars mobiles intégrés dans des véhicules banalisés et fonctionnant en circulation.

### 3) Suspensions administratives du permis de conduire

Nombre de suspensions administratives du PC	2015	2016	Évolution
Alcool	1120	1070	-4,70%
Vitesse	538	434	-19,33%
Stupéfiants	182	228	25,20%
Total	1840	1732	-5,90%

On enregistre une baisse générale du nombre de suspensions de permis de conduire. La baisse des suspensions pour cause d'alcoolémie ou vitesse se poursuit en 2016. A contrario, le nombre de suspensions liées à la consommation de stupéfiants reste en hausse (+25%) et devrait se confirmer en 2017 avec les nouvelles mesures contre les conduites sous l'empire d'un état alcoolique et les conduites après usage de stupéfiants.

## III. BILAN DU PDASR 2016

Les actions sont orientées prioritairement vers les publics-cible, définis dans le document général d'orientation (DGO) 2013/2017 : l'accidentalité des jeunes, l'accidentalité des deux roues motorisés, la lutte contre l'alcool au volant, la lutte contre la vitesse, la lutte contre les

comportements dangereux, facteurs accidentogènes (distracteurs, non-respect des priorités) et la protection des usagers vulnérables (cyclistes, piétons, seniors).

Près de 80 actions de prévention ont été réalisées en 2016. Ces actions ont essentiellement consisté en l'animation d'ateliers par les intervenants départementaux de sécurité routière (Idsr) auprès des jeunes et des conducteurs de deux roues motorisés. L'accent a également été mis en 2016 sur les actions à destination des cyclistes et de l'évolution de la réglementation.

Les actions ont aussi pu être permises par le prêt de matériel pédagogique ou une aide au financement (28 actions financées).

#### **IV. PERSPECTIVE DES ACTIONS DE PRÉVENTION 2017**

À ce jour, près de 20 actions sont programmées au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2017 sur tout le département, parmi lesquelles plusieurs forums en établissement scolaire.

Les lycées seront amenés à s'investir davantage dans la politique de sécurité routière puisqu'un module de sensibilisation est désormais inscrit au programme éducatif des classes de seconde.

Des actions à destination de jeunes en difficulté scolaire, sociale ou familiale sont également programmées.

Conformément aux orientations nationales, l'année 2017 investira le thème « entreprises routes plus sûres » pour lutter contre le fléau des accidents de la route dans le cadre de l'exercice professionnel. Les accidents de la route sont la première cause de mortalité au travail.

##### **Les 7 engagements des entreprises pour la sécurité routière**

Les accidents de trajet sont le premier risque mortel d'accidents du travail. Ils sont à l'origine de 5,3 millions de jours d'arrêt maladie (selon la CNAMTS en 2012).

Face à ce constat, le mardi 11 octobre 2016 le ministre de l'Intérieur, accompagné de la ministre du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social, a lancé un appel national des entreprises en faveur de la sécurité routière. A cette occasion, les engagements de 21 grandes sociétés en faveur de l'amélioration de la sécurité de leurs salariés ont été mis en avant afin de favoriser un mouvement d'adhésion d'autres entreprises.

Ces engagements, contraignants en ce sens qu'ils sont opposables aux signataires, sont :

- limiter au cas d'urgences les conversations téléphoniques au volant ;
- prescrire la sobriété sur la route ;
- exiger le port de la ceinture de sécurité ;
- ne pas accepter le dépassement des vitesses autorisées ;
- intégrer des moments de repos dans le calcul des temps de trajet ;
- favoriser la formation à la sécurité routière ;
- encourager les conducteurs de deux roues motorisés à mieux s'équiper.